



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France



24, place d'Avesnières
BP 40602
53006 Laval Cedex
France

Séché Environnement S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012
Séché Environnement S.A.
Les Hêtres - 53810 Changé
Ce rapport contient 4 pages
Référence : VB-132-08



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France



24, place d'Avesnières
BP 40602
53006 Laval Cedex
France

Séché Environnement S.A.

Siège social : Les Hêtres - 53810 Changé
Capital social : €1 726 974

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 216 092,70 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.



Séché Environnement S.A.
*Attestation des commissaires aux comptes sur le montant
global des versements effectués en application des 1 et 4 de
l'article 238 bis du code général des impôts
17 avril 2013*

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Rennes, le 17 avril 2013

Laval, le 17 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Acorex Audit

Vincent Broyé
Associé

Jean-François Merlet
Associé

VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 238 bis du CGI

Le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du CGI, donnant lieu à une réduction d'impôt, est de deux cent seize mille quatre-vingt douze euros et soixante dix centimes (216 092,70) pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Les bénéficiaires sont :

- Fondation du Patrimoine,
- Réseau Entreprendre en Maine et Loire
- Ligue de Protection des Oiseaux
- France Nature Environnement
- Fonds de dotation de l'Ecole des Mines de Nantes.

Fait à Changé, le 16 avril 2013

Joël Séché
Président-Directeur général

